

FICHE DE DONNÉES RELATIVES À LA SÉCURITÉ DES MATÉRIAUX

James Hardie Europe B.V.
Strawinskylaan 3007
Amsterdam, Pays-Bas
Téléphone (informations d'ordre général) :
0800 90 30 69 (appel gratuit depuis la France)
+31 (0) 20 301 6750 pour tous les autres pays

Section 1. Identification des produits chimiques et de la compagnie

Noms de produit/Noms commerciaux :

HardiePlank™ habillage de façade
HardieTrim™ habillage de façade
HardieFlex™ habillage de façade
HardiePanel™ habillage de façade
HardieBacker™ plaque de carrelage
Villaboard™ plaque de carrelage

Autres noms : Ciment composite, Fibrociment, fibrociment renforcé

Utilisation : Les produits mentionnés ci-dessus sont utilisés comme panneaux de sous-couche et parement mural pour l'intérieur/l'extérieur.

Fabricant : James Hardie Building Products Ltd. 26300 La Alameda, Suite 250 Mission Viejo, California 92691, État-Unis d'Amérique

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} Août 2007. Veuillez vous assurer que vous disposez bien de la version ou traduction la plus récente.

REMARQUE : Toutes les informations mentionnées dans ce document sont considérées comme exactes à la date de préparation de ce dernier.

Nom de la substance	N° CAS	N° UN	N° EINECS	Proportion (par rapport au poids)
Silice cristalline (quartz)	14808-60-7	Substance non dangereuse au sens de la réglementation sur les transports	238-878-4	35-45%
Silicate de calcium (hydrate)	65997-15-1	Substance non dangereuse au sens de la réglementation sur les transports	266-043-4	50-60%
Cellulose	9004-34-6	Substance non dangereuse au sens de la réglementation sur les transports	232-674-9	<10%
Autres composants non dangereux (agents de remplissage)				<10%

Les produits comportant un revêtement sont enduits d'une peinture acrylique à l'eau ou d'un bouche-pores acrylique.

Section 2. Composants dangereux/Informations relatives à l'identité

Nom de la substance	N° CAS	N° UN	N° EINECS	Proportion (par rapport au poids)
Silice cristalline (quartz)	14808-60-7	Substance non dangereuse au sens de la réglementation sur les transports	238-878-4	35-45%
Silicate de calcium (hydrate)	65997-15-1	Substance non dangereuse au sens de la réglementation sur les transports	266-043-4	50-60%
Cellulose	9004-34-6	Substance non dangereuse au sens de la réglementation sur les transports	232-674-9	<10%

Section 3. Identification des dangers

Ce produit n'est pas actuellement classé sous la catégorie « dangereux » au titre des directives 1999/45/EC et 67/548/EEC. Cependant, les descriptions de risque et conseils de sécurité suivants peuvent s'y appliquer.

Descriptions de risque	R37	Irritant pour le système respiratoire
	R48/20	Nocif : l'inhalation prolongée peut entraîner de graves problèmes de santé
	R49	Risque de cancer par inhalation
Conseil de sécurité	S22	Ne pas respirer la poussière
	S24/25/36/37/39	Éviter tout contact avec la peau et les yeux Porter des protections adéquates pour les yeux/le visage/les mains

Aperçu des procédures d'urgence : Non explosif, ne peut provoquer d'incendie

Principales voies d'absorption et risques pour la santé :

Inhalation :

Effets aigus – La poussière peut provoquer l'irritation des voies nasales, de la gorge et des voies respiratoires, occasionnant la toux et les éternuements. Certaines personnes sensibles peuvent remarquer un sifflement respiratoire (spasme des voies bronchiques) si elles inhalent la poussière lors des opérations de ponçage ou de sciage.

Effets chroniques – La surexposition prolongée et répétée à la poussière contenant des particules de silice cristalline peut entraîner une silicose (lésions pulmonaires) et augmenter les risques de bronchite, tuberculose, cancer des poumons, maladies rénales et sclérodémie (maladie affectant les tissus conjonctifs cutanés, les articulations, les vaisseaux sanguins et les organes internes). Des études ont démontré que la fumée de cigarette augmente les risques de silicose, de bronchite et de cancer des poumons chez les individus également exposés à la silice cristalline.

La silicose aiguë – une maladie sub-chronique associée à une exposition aiguë et massive à la silice, est une maladie pulmonaire incurable et de progression rapide, généralement mortelle. Les symptômes incluent, entre autres, l'essoufflement rapide, la toux, la fièvre, la perte de poids et des douleurs au niveau de la poitrine. Une telle exposition peut également entraîner une pneumoconiose et une fibrose pulmonaire.

Ingestion :

Peu probable dans des conditions normales d'utilisation, l'ingestion des poussières de ce produit peut entraîner une irritation ou des dommages au niveau de la bouche et des voies gastro-intestinales en raison de l'alcalinité de la poussière.

Yeux :

La poussière peut irriter les yeux par un processus d'abrasion mécanique, provoquant le larmolement et des rougeurs.

Peau :

La poussière peut irriter la peau par friction, mais ne peut être absorbée par une peau intacte.

Troubles de santé généralement aggravés par l'exposition au produit :

Les fonctions pulmonaires peuvent se trouver réduites par l'inhalation de silice cristalline et/ou de cellulose respirables. Des lésions pulmonaires pourraient aggraver d'autres problèmes au niveau des poumons, tels que l'asthme, l'emphysème, la pneumonie ou toute autre maladie affectant les fonctions pulmonaires. Les lésions pulmonaires provoquées par la silice cristalline sont en outre susceptibles d'augmenter les risques de tuberculose pulmonaire.

Tabac :

Certaines études ont démontré que la fumée de cigarette augmente les risques de maladies respiratoires professionnelles, notamment de maladies respiratoires liées à la silice.

Cancérogénicité :

Agence internationale de recherche sur le cancer (IARC) :

La silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite dans un milieu professionnel est cancérigène pour les humains.

Section 4. Premiers soins

Signes et symptômes de surexposition : Essoufflement, sifflement, toux, expectoration

Premiers soins :

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, diluer en buvant de grandes quantités d'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Rechercher une assistance médicale. En cas de perte de conscience, ouvrir les vêtements serrés et allonger la personne sur le côté gauche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne qui n'est pas parfaitement consciente.

En cas de contact avec les yeux :

Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Rincer à l'eau courante ou à l'eau saline pendant au moins 15 minutes. Rechercher une assistance médicale en cas de rougeurs persistantes ou de troubles de la vision.

En cas de contact avec la peau :

Laver au savon doux et à l'eau. Contacter un médecin en cas d'irritation persistante ou ultérieure.

En cas d'inhalation :

Respirer de l'air frais. En cas d'essoufflement ou de sifflements respiratoires, rechercher une assistance médicale.

ADVIS AUX MÉDECINS : Traiter symptomatiquement

Section 5. Mesures de lutte anti-incendie

Les produits James Hardie® en ciment composite ne sont pas inflammables ni explosifs.

Dangers d'incendie et d'explosion :

1. Point d'éclair : Ne s'applique pas
2. Auto-allumage : Ne s'applique pas
3. Non-inflammable et non-explosif

Mode d'extinction : Ce matériau n'est pas combustible. Utiliser un mode d'extinction approprié (dioxyde de carbone, mousse, eau ou substance chimique sèche) à l'incendie environnant.

Lutte anti-incendie : Les personnes intervenant lors de l'extinction d'un incendie doivent porter un équipement de protection standard et un appareil respiratoire à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Aucune précaution particulière n'est nécessaire pour récupérer le produit déversé. Les mesures suivantes s'appliquent aux émissions de poussière produites au cours du ponçage ou de la découpe du matériau.

Précautions à prendre : Prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher ou limiter l'émission de poussière. Contrôler régulièrement les niveaux de poussière et de silice respirables.

Dans la mesure du possible, les opérations susceptibles de générer de la poussière doivent être effectuées dans des conditions adaptées : ventilation du local permettant d'évacuer la poussière vers l'extérieur, élimination de la poussière à l'eau et utilisation de couvercles et de dispositifs de fermeture ou d'endiguement.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires comme décrit dans la section 8.

Méthodes de nettoyage : Utiliser un pulvérisateur fin pour humidifier la poussière avant le balayage (ne jamais balayer à sec). Au lieu de balayer, il est préférable d'utiliser un aspirateur industriel équipé d'un filtre à particules haute performance (HEPA). Mettre les déchets au rebut dans une décharge, conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur.

En cas de déversement accidentel, prendre toutes les mesures de protections mentionnées dans cette fiche de données relatives à la sécurité. Éviter l'utilisation de produits et matériaux incompatibles avec le produit. (Se reporter à la section 10.)

Section 7. Manipulation et entreposage

Remarque : Lorsqu'ils sont intacts, les panneaux en ciment composite ne présentent pas de risque pour la santé. Les mesures de contrôle mentionnées ci-dessous s'appliquent à la poussière générée par les

panneaux lors des travaux de découpe, perçage, frottage, sciage, broyage, ou toute autre opération de polissage et de nettoyage ou de déplacement de sciure.

Recommandations de James Hardie : Éviter au maximum l'exposition à la poussière. Les niveaux de silice cristalline respirés ne doivent pas dépasser les limites établies par la juridiction locale mentionnée dans cette fiche de données relatives à la sécurité. Le niveau d'exposition des voies respiratoires aux particules de silice (fine) dépend d'un certain nombre de facteurs, dont le taux d'activité (par ex., vitesse de sciage), la méthode de manipulation (par ex., cisaille électrique), l'environnement (par ex., conditions météorologiques, orientation du poste de travail) et les mesures de contrôle utilisées.-{}-

Dans la mesure du possible, procéder aux opérations susceptibles de générer de la poussière dans des zones bien ventilées (par ex., à l'extérieur). Appliquer les méthodes de travail et les contrôles techniques mentionnés dans la section 8 pour réduire l'exposition à la silice.

Tenir à l'écart des produits réactifs. Ne pas entreposer à proximité de nourriture, boisson ou matériel servant à fumer. Éviter le déversement et l'émission de poussière. Prendre les mesures appropriées de contrôle de poussière au cours de la manipulation. Pendant la manipulation, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires approprié, comme décrit dans la section 8.

Section 8. Contrôle des expositions et protection personnelle

Silice cristalline (quartz) (respirable)			
Pays	LEMT mg/m ³	Adopté par/ Dénomination juridique	Nom LEMT (si spécifique)
Danemark	0,1	Direktoratet for Arbejdstilsynet	Threshold Limit Value (TLV)
France	5 ou 25 k/Q	Ministère de l'Industrie (RGIE)	Empoussiérage de référence
	0,1	Ministère du Travail	Valeur limite de Moyenne d'Exposition (VME)
Irlande	0,05	2002 Code of Practice for the Safety, Health & Welfare at Work (CoP)	
Pays-Bas	0,075	Ministerie van Sociale Zaken en Werkgelegenheid	Maximaal Aanvaarde Concentratie (MAC)
Norvège	0,1	Direktoratet for Arbejdstilsynet	Administrative Normer for Forurensing I Arbeidsmiljøet
Suède	0,1	National Board of Occupational Safety and Health	Yrkeshygieniska Gränsvärden
Royaume-Uni	0,1	Health & Safety Executive	Workplace Exposure Limits (WEL)

Sauf mention contraire, ces limites d'exposition sont calculées sur une base de moyenne pondérée sur 8 heures (MPT).

Le silicate de calcium (hydrate), la cellulose et les autres substances non dangereuses ne sont pas mentionnés ici, car la silice cristalline (quartz) (respirable) étant la substance la plus dangereuse, c'est elle qui détermine les mesures de contrôle.

Autres limites recommandées : Les limites d'exposition appliquées dans d'autres pays peuvent différer de celles mentionnées ci-dessus. En règle générale, les limites d'exposition des voies respiratoires à la silice cristalline sont comprises entre 0,05 et 0,30 mg/m³ pour une exposition MPT de 8 heures. Veuillez consulter les réglementations locales en vigueur dans votre pays pour les limites d'exposition les plus actuelles.

Les produits peuvent être recouverts d'un enduit. Le cas échéant, utiliser de la peinture acrylique à l'eau ou un bouche-pores acrylique.

Protection personnelle : Lors de la manipulation de substances susceptibles de générer de la poussière de silice : (1) suivre les modes de découpe recommandés afin de limiter l'émission de poussière ; (2) dans la mesure du possible, travailler uniquement à l'extérieur, dans des zones bien ventilées, (3) utiliser une cisaille pour fibrociment pour la découpe ou, en cas d'impossibilité, utiliser une scie circulaire HardieBlade™ avec dispositif de réduction des émissions poussiéreuses fixée sur un aspirateur HEPA ; (4) prévenir les personnes se trouvant à proximité ; (5) porter un masque anti-poussière bien ajusté ou un respirateur (par ex., de classe FFP1) conformément aux réglementations gouvernementales en vigueur et aux instructions du fabricant, pour limiter davantage l'exposition des voies respiratoires à la silice.

Système respiratoire : En cas d'utilisation de respirateur, manipuler et entretenir cet équipement conformément aux réglementations locales (par ex., EN 149) relatives aux respirateurs à particules. Sélectionner le respirateur en fonction du niveau d'exposition à la silice cristalline mesuré dans les échantillons de poussière. Si la concentration réelle de silice cristalline est inconnue, utiliser le respirateur offrant le niveau de protection le plus élevé. Veiller à respecter toutes les autres réglementations nationales applicables

Yeux : Lors de la découpe du matériel, porter des lunettes de sécurité étanches à la poussière, en conformité avec les réglementations locales.

Peau : Porter des vêtements amples et confortables. Porter une chemise à manches longues, un pantalon, un chapeau ou une casquette et des lunettes pour éviter tout contact direct de la poussière et des déchets avec la peau. Laver régulièrement les vêtements de travail.

Contrôles techniques

Découpe à l'extérieur

1. Placer le poste de découpage de sorte que le vent entraîne la poussière loin de l'utilisateur ou des autres personnes présentes sur la zone de travail.
2. Suivre l'une des méthodes suivantes, en fonction de la cadence de découpe requise :

Méthode optimale

- Entailler et casser avec un couteau à rainurer à pointe en carbure ou un couteau à découper
- Cisaille (pneumatique ou à main)

Méthode bonne

- Scie circulaire avec dispositif de réduction des émissions poussiéreuses, lame HardieBlade™ et aspirateur HEPA

Méthode minimale (pour découpe à cadence faible à modérée)

- Scie circulaire avec dispositif de réduction des émissions poussiéreuses et lame HardieBlade™
- Scie manuelle à dents renforcées

Découpe à l'intérieur

- Découper uniquement en entaillant/cassant ou avec une cisaille (manuelle, électrique ou pneumatique)

- Placer le poste de découpe dans une zone bien ventilée

Ponçage/Fraisage/Perçage/Autres manipulations abrasives

S'il s'avère nécessaire de poncer, fraiser, percer ou de procéder à toute autre manipulation abrasive, toujours porter un respirateur en conformité avec les réglementations locales (par ex., EN 149, FFP1) et prévenir les autres personnes se trouvant à proximité.

Nettoyage

Pendant le nettoyage de la poussière et des déchets, NE JAMAIS balayer à sec : ceci pourrait soulever les particules de silice qui risqueraient d'être respirées par l'utilisateur. Il est préférable d'humidifier les déchets en y pulvérisant de fines gouttes d'eau avant de balayer, ou d'utiliser un aspirateur HEPA.

- Remarques importantes :**
1. Pour une protection optimale (émission minimale des particules respirables), James Hardie recommande d'appliquer la méthode de découpe « Optimale » dans la mesure du possible
 2. NE JAMAIS utiliser une scie électrique à l'intérieur
 3. NE JAMAIS utiliser une scie circulaire non équipée d'une lame HardieBlade™
 4. NE JAMAIS balayer à sec – appliquer la méthode de suppression après humidification, ou utiliser un aspirateur HEPA
 5. NE JAMAIS utiliser de rectifieuse ou de lame circulaire en diamant pour la découpe
 6. TOUJOURS suivre les conseils de sécurité du fabricant d'outil

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence et odeur : Panneaux gris massifs avec dimensions variées en fonction du produit

Pression de vapeur :	Ne s'applique pas	Point d'éclair :	Ne s'applique pas
Gravité spécifique :	Ne s'applique pas	Température d'auto-allumage :	Ne s'applique pas
Limites d'inflammabilité :	Ne s'applique pas	Volatilité :	Ne s'applique pas
Point d'ébullition :	Ne s'applique pas	Solubilité dans l'eau :	Ne s'applique pas
Points de fusion :	Ne s'applique pas	Taux d'évaporation :	Ne s'applique pas

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité : La silice cristalline est stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter : Émission excessive de poussière au cours de l'entreposage et de la manipulation.

Matériaux à éviter :

Incompatibilité : L'acide fluorhydrique dissout la silice et risque d'émettre du tétrafluorure de silicium, un gaz corrosif. Le contact avec un agent oxydant fort (fluor, trifluorure de bore, trifluorure de chlore, trifluorure de manganèse ou difluorure d'oxygène par exemple) risque de provoquer un incendie et/ou une explosion.

Section 11. Informations toxicologiques

Ce produit n'est pas toxique sous sa forme intacte. Les informations suivantes s'appliquent à la poussière susceptible d'être générée au cours de la découpe ou du ponçage :

LD50 : Silice : Rat oral > 22 500 mg/kg Souris oral > 10 500 mg/kg

Effets chroniques :

En cas d'inhalation :

La surexposition prolongée et répétée à la poussière contenant des particules de silice cristalline peut entraîner une silicose (lésions pulmonaires) et augmenter les risques de bronchite, tuberculose, cancer des poumons, maladies rénales et sclérodermie (maladie affectant les tissus conjonctifs cutanés, les articulations, les vaisseaux sanguins et les organes internes). Des études ont démontré que la fumée de cigarette augmente les risques de silicose, de bronchite et de cancer des poumons chez les individus également exposés à la silice cristalline. La silicose aiguë est une maladie pulmonaire incurable et de progression rapide, généralement mortelle. Les symptômes incluent, entre autres, l'essoufflement, la toux, la fièvre, la perte de poids et des douleurs au niveau de la poitrine. Une telle exposition peut également entraîner une pneumoconiose et une fibrose pulmonaire.

Les informations ci-dessous concernent les effets de la cellulose sur la santé : Des recherches limitées sur les animaux ont prouvé que l'inhalation chronique répétée de poussières de fibres de cellulose peut entraîner une inflammation et des lésions pulmonaires chez l'humain. Les précautions s'appliquant aux particules de silice cristalline sont suffisantes contre la cellulose.

Section 12. Informations relatives à la protection de l'environnement

Les données écologiques relatives aux effets du déversement de ce produit sur l'environnement sont très limitées. Le nettoyage des produits déversés devrait suffire à empêcher tout impact significatif sur l'environnement. Les données écologiques relatives à la silice cristalline sont limitées, principalement parce qu'il s'agit d'un minéral naturellement présent dans l'environnement. Une présentation adéquate de ces données ne relève pas des objectifs de ce document.

Section 13. Considérations relatives à la mise au rebut

Mettre ce matériau au rebut en suivant les réglementations locales relatives aux minéraux non-métalliques inertes.

Section 14. Informations relatives au transport

L'entreposage et le transport de ce matériau ne requièrent pas d'exigences particulières.

N°UN :	Non attribué
Classification de matière dangereuse :	Non attribué
Code Hazchem :	Non attribué
Classification poisons :	Non attribué
Groupe d'emballage :	Ne s'applique pas
Étiquette :	En fonction des réglementations locales

Section 15. Informations réglementaires

Aucune réglementation supplémentaire ne s'applique

AVERTISSEMENT

AVERTISSEMENT : ÉVITER DE RESPIRER LA POUSSIÈRE DE SILICE

Les produits James Hardie contiennent de la silice cristalline respirable, une substance reconnue cancérigène dans certains milieux professionnels par l'IARC. L'inhalation de poussière de silice respirable en quantités excessives risque également d'entraîner une silicose, maladie pulmonaire invalidante et potentiellement mortelle, et peut jouer un rôle dans l'apparition d'un certain nombre d'autres maladies. Un certain nombre d'études suggèrent en outre que fumer peut augmenter les risques. Au cours de l'installation ou de la manipulation : (1) travailler à l'extérieur, dans des zones bien ventilées, (2) utiliser un couteau pour fibrociment ou une cisaille pour la découpe ou, en cas d'impossibilité, utiliser une scie circulaire Hardiblade™ avec dispositif de réduction des émissions poussiéreuses fixée sur un aspirateur HEPA ; (3) prévenir les personnes se trouvant à proximité ; (4) porter un masque anti-poussière bien ajusté ou un respirateur (par ex., de classe FFP1) conformément aux réglementations gouvernementales en vigueur et aux instructions du fabricant, pour limiter davantage l'exposition des voies respiratoires à la silice. Toujours nettoyer avec un aspirateur HEPA ou après humidification – *ne jamais* balayer à sec. Pour de plus amples informations, se reporter aux conseils d'installation disponibles sur notre site web www.jameshardieeu.com ou sur appel téléphonique (numéros locaux). **LE NON-RESPECT DE NOS AVERTISSEMENTS, DE CETTE FICHE DE DONNÉES RELATIVES À LA SÉCURITÉ DES MATÉRIAUX ET DES CONSEILS D'INSTALLATION PEUT EXPOSER À DES BLESSURES GRAVES VOIRE MORTELLES.**

**James Hardie Europe B.V.
Strawinskylaan 3077
1077 ZX Amsterdam,
Pays-Bas**

Le présent document a été préparé conformément à la Directive 91/155/EEC de la Commission européenne, amendée pour les Directives 93/112/EEC et 2001/58/EC. Il n'offre aucune garantie de quelque type que ce soit. James Hardie Europe B.V. ne peut contrôler l'utilisation faite de ses produits. La compagnie décline par conséquent toute obligation et responsabilité relatives à l'emploi, à une mauvaise utilisation et à l'altération de ses produits.

Les informations mentionnées dans cette fiche de données relatives à la sécurité (FDRS) ne se basent pas sur des études scientifiques ou médicales indépendantes analysant les effets de la silice sur le corps humain. Elles se basent cependant sur des données scientifiques et autres considérées par la compagnie James Hardie Europe B.V. comme justes et fiables, et qui sont à la base de cette FDRS. Les informations ci-mentionnées concernent uniquement les matériaux spécifiques listés dans ce document. Elles ne traitent pas des effets de la silice en cas d'utilisation avec d'autres matériaux ou substances, ou selon d'autres méthodes. Les conditions d'utilisation échappant au contrôle de James Hardie Europe B.V., la compagnie n'émet aucune déclaration de garantie, expresse ou implicite, quant à l'adéquation d'utilisation du produit, et décline toute responsabilité quant aux informations mentionnées ci-avant.

La compagnie James Hardie Europe B.V. demande, comme condition d'utilisation de ses produits, que les acheteurs respectent toutes les lois et réglementations fédérales, nationales et locales relatives à la santé et à la sécurité, et respectent strictement la totalité des instructions et avertissements accompagnant le produit.